

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/TC105 dit « Château de la Visitation » à LOBBES

Brève description du projet

Projet : rénover le site en vue d'y créer des logements intergénérationnels et du logement de transit

Localisation : rue Paschal

Situation au plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier : 06 octobre 2015

Référence légale : Article 169 du CWATUPE

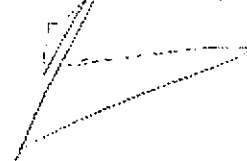
Portée de l'avis : projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS**La CRAT remet un avis défavorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n°SAR/TC105.**

Elle s'interroge sur l'opportunité de considérer ce site comme étant un site à réaménager au sens de la définition reprise à l'article 167 du CWATUP. La CRAT constate en effet que le site a toujours été occupé par des affectations (pensionnat, maison de repos) qui peuvent être assimilées à du logement.

Elle estime toutefois que le projet de réaffectation du bâtiment en logements intergénérationnels et en logements de transit est opportun sur ce site au vu de sa localisation à proximité du centre de Lobbes.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président